

STAGE AIDE-MONITEUR/TRICE 2024

CONVENTION ENTRE :

- Nom - prénom et âge du stagiaire :
- Nom et prénom du représentant légal :
- Directrice du YCGM : Aude Trabach 06 63 73 19 10
aude@ycgm.fr

CONDITIONS D'ENTREE EN STAGE

- Être adhérent(e) du YCGM (adhésion 30€ + licence FFVoile 32€)
- Avoir envie de devenir moniteur/rice ou technicien/ne du Point Location dans les années à venir,
- Être titulaire du niveau 3 de la FFVoile (connaissance technique de l'activité)
- Avoir un bon relationnel avec les gens (relation clientèle)
- Être disponible à minima 15 jours pour réaliser ce stage
- Avoir une carte nationale d'identité
- Avoir un certificat médical autorisant la pratique de la voile, y compris en compétition,
- Être couvert par la Sécurité Sociale
- Avoir une assurance responsabilité civile couvrant les activités exercées dans le cadre de la formation (le YCGM ne pourra être tenu pour responsable en cas d'accident)

PERIODE DU STAGE *:

- Durée : 2 à 4 semaines
- Dates : du /.... / au /.... /
- Lieu : Grande Motte (Base du Ponant/Base en mer plage Ouest)
- Horaires : 35H hebdomadaires. Journées dans une plage horaire entre 8H30 et 18H30.

ORGANISME D'ACCUEIL

- YACHT CLUB DE LA GRANDE MOTTE
- Adresse : Esplanade Jean Baumel - 34 280 - La Grande Motte
- Téléphone : 04 67 56 19 10
- E-mail : ycgm@ycgm.fr

FORMATEURS REFERENTS

- GAULT Adrien 06 76 64 98 89 adrien@ycgm.fr
- CLERCQ Maxime 06 30 21 28 38 maxime@ycgm.fr
- BAGOT Stephen 06 44 27 89 45 stephen@ycgm.fr

LE/LA STAGIAIRE

- Nom :
- Prénom :

- Date de naissance :
- Lieu de naissance :
- Adresse postale :
.....
.....
- Adresse mail :
- N° de téléphone :
- N° de licence FFV :

PROJET DU/DE LA STAGIAIRE

.....
.....
.....
.....
.....

MISSIONS DU/DE LA STAGIAIRE

- Participer à l'accueil des stagiaires/clients
- Participer à la mise en place du matériel avant chaque cours.
- Participer à l'entretien, la vérification, le rangement et le nettoyage du matériel pédagogique et des combinaisons.
- Participer au maintien de la propreté des locaux (intérieur et extérieur)
- Signaler les difficultés rencontrées (dans tous les domaines techniques, relationnels...)
- Poser des questions sur les métiers de moniteur/riche ou du *Point-plage*. S'intéresser aux séances pour identifier les contenus des 3 grands domaines que sont LA SECURITE, L'ANIMATION, L'ENSEIGNEMENT.
- Pourra participer à des actions de promotion des stages
- A l'issue de son stage, l'aide-moniteur/riche rendra un rapport sur son expérience.

OBLIGATIONS DU/DE LA STAGIAIRE

- Respecter le règlement intérieur du YCGM
- Connaître et appliquer le DSI (Dispositif de Sécurité et d'Intervention)
- Connaître, conseiller et vendre les produits du Club (Sport Loisir, EDS, EDC, Stage...)
- Respecter les consignes de sécurité données par le moniteur et le formateur référent • Être ponctuel
- Faire preuve d'initiative dans l'exécution des missions
- Avoir une tenue correcte (porter le tee-shirt du club) et adaptée (short, chaussures de plages, coupe-vent quand nécessaire...)
- Porter un gilet de sauvetage même sur l'embarcation à moteur
- Avoir une attitude correcte envers le personnel et le public
- Interdiction de consommer de l'alcool et de fumer
- En cas d'absence, prévenir la Direction du club le plus tôt possible.

OBLIGATIONS DU YCGM

- Accompagner le/la stagiaire dans son apprentissage (lui donner des consignes et des tâches clairement explicitées chaque jour).
- Faire des feed-back réguliers au stagiaire afin qu'il perçoive au mieux les caractéristiques du métier de moniteur/riche de voile ou de technicien/ne Point Location.
- Accompagner le/la stagiaire dans l'obtention des prérequis nécessaires pour entrer en formation CQPIV.
- Fournir une tenue du YCGM (t-shirt)
- Un entretien individuel sera organisé avec le formateur référent et/ou la directrice du club.

AUTORISATION PARENTALE

• Parent ou représentant légal

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Téléphone :
Mail :

- Autorise à participer à la formation « Aide moniteur/rice» organisée par le YCGM ayant pour objectif la découverte et l'initiation aux métiers de la voile et de la mer.
- Prends acte que la présente convention ne constitue ni un contrat de travail, ni un stage professionnel.
- Autorise à rentrer seul(e) à son domicile sous ma responsabilité.
- Autorise le YCGM et ses représentants à utiliser les photos ou vidéos prises à l'occasion de la formation à des fins d'information ou d'illustration en vue d'une diffusion commerciale.

**/ Toute absence devra être signalée et justifiée par les parents ou le représentant légal du stagiaire auprès de la structure d'accueil du stagiaire.*

En cas d'interruption de stage, les parents ou représentant légal devront adresser un courrier au Yacht Club pour l'en informer (A l'attention d'Aude Trabach)

La pause méridienne pour le déjeuner n'entre pas dans le cadre de la formation. Sur ce temps de pause, le stagiaire est placé sous la responsabilité des parents ou du représentant légal.

***/ Le/la stagiaire est tenu(e) de respecter les obligations précitées.*

Le non-respect des consignes entraînera l'interruption de la formation.

Fait à, le.....

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le stagiaire

Le représentant légal

La responsable de structure